

Retour sur la

RÉUNION PUBLIQUE DU 9 MAI 2019 PRÉSENTATION DU PLAN ARBRES EN VILLE ET DE LA CHARTE PAYSAGÈRE

Chers Pontellois-Combalusiens,

Vous l'avez compris, mon ambition est d'ouvrir, dès cette année, la voie vers la transition écologique à Pontault-Combault.

Cette démarche globale s'inscrit au travers d'un plan d'actions ciblé : développer des mobilités douces, valoriser et protéger nos espaces verts, initier des pratiques plus économes en énergie, sensibiliser les publics à l'environnement.

Contrairement aux idées reçues, notre territoire est recouvert à 50 % d'espaces verts. Nous avons pris soin de les préserver, comme il se doit, dans notre Plan local d'urbanisme. Pour répondre aux défis sociétal et environnemental de ce siècle, il nous faut renforcer encore la place de la nature en ville.

Je réaffirme que ces premières actions ne sont pas des mesures isolées. Elles sont bien la concrétisation d'un projet ambitieux, avec une vision de long terme.

À ce titre, j'ai décidé de lancer une étude complète portant sur la définition d'une stratégie urbaine éco-responsable. Elle permettra à la ville de se doter d'outils, de pratiques et de perspectives essentielles au développement durable de Pontault-Combault.

Si je suis conscient que le chemin est encore long pour inverser la tendance, je suis convaincu que chaque geste compte et qu'il nous faut mettre, toutes et tous, l'environnement au cœur de notre quotidien.

« *L'avenir ce n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire* »¹ - et ce que nous allons faire ensemble.

¹Henry Bergson

Gilles Bord

Maire de Pontault-Combault



avant



après





avant



après

Qu'est-ce qu'une charte paysagère ?

C'est un ensemble de règles esthétiques permettant une meilleure harmonie visuelle afin de valoriser l'identité du territoire. Les entrées de ville et les différents pôles de centralité seront travaillés pour améliorer l'intégration de la nature en ville et avoir une cohérence dans les matériaux, les couleurs des fleurs ou le mobilier urbain installé.

« L'arbre en ville », pour quoi faire ?

600 arbres seront plantés dans notre tissu urbain, aux abords des écoles, des terrains de sport, en alignement de rue, tout en veillant aux choix des essences, en fonction des lieux d'implantation.

Objectifs :

- Végétaliser la ville
- Lutter contre les îlots de chaleur
- Agir sur les émissions de CO₂
- Permettre au plus grand nombre de bénéficier des bienfaits de l'arbre en ville sur le bien être quotidien

Capacité de plantations :

- Espaces verts et sportifs = 134 arbres
- Abords des écoles = 131 arbres
- Surfaces enherbées = 221 arbres
- En limite urbaine = 203 arbres

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

Comment empêcher les arbres de détériorer la chaussée ?

Tous les arbres seront plantés de pleine terre et chaque plantation sera étudiée au cas par cas. Là où ils seront à proximité d'un trottoir ou d'une chaussée, il sera privilégié des spécimens avec des systèmes racinaires en pivot, c'est à dire dont les racines plongent et ne restent pas en surface.

Charte paysagère, plantation d'arbres, et après ?

Ces mesures sont les premières briques d'une future stratégie urbaine éco-responsable. L'objectif est de permettre à la ville d'amorcer de nouvelles habitudes pour une ville durable, tout en protégeant et valorisant les espaces verts et en permettant que les prochains aménagements publics soient pensés dans une logique d'écologie urbaine.



Durant toute la durée du projet, les équipes de la ville restent à votre disposition pour vous accompagner et répondre à vos questions.

- Par téléphone au 01 70 05 47 02 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h et le samedi de 8h30 à 12h).
- Vous pouvez également utiliser notre outil de **gestion de la relation citoyen** directement depuis le site internet de la ville : pontault-combault.fr



Suivez la ville